

Le « concept » des Senioriales.... Contesté de l'intérieur !

Pourquoi ? Car le promoteur ne respecte pas ses engagements. Les résidences ne sont pas achevées correctement. Il y a de multiples dommages, malfaçons, non-façons, non respect des règles de l'art et ces problèmes perdurent !

Ensuite, la gestion n'est pas au rendez-vous. Un syndic (Nexity) imposé, qui « travaille » pour les intérêts du promoteur et non pour ceux des copropriétaires !

Rapidement, des travaux sont mis à la charge du budget de la copropriété ! Or, si les espaces verts sont inachevés, s'il y a des fuites importantes sur un réseau d'arrosage mal conçu, si des équipements de bas de gamme sont en panne régulièrement ou à réparer, qui doit payer ?

Beaucoup d'entreprises, utilisées, car les moins chères, sont défaillantes. Le promoteur disparaît... mais reste présent par contre s'il le peut encore aux assemblées générales pour influencer le choix des copropriétaires ! Pour calmer les copropriétaires, il écrit mais rien ne suit.... Tout traîne et le temps passe !

Le « Gardien-jardinier », obligatoire, est contesté car son coût est considérable et il n'effectue qu'une partie de la mission telle qu'elle avait été présentée par le promoteur ! L'animatrice, obligatoire aussi, pose également problème. Souvent les animations sont dépassées, même pour des retraités. Le minibus ne sert que pour quelques personnes et son utilisation est supportée par tous les copropriétaires, contrairement au règlement de copropriété. Et à toute logique.

Bref, le « concept » est obsolète mais les copropriétaires doivent le supporter tel quel car le promoteur empêche toute évolution !

A suivre...

21.9.2013.